

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mil vingt trois le trente et un aout à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Flayat, sous la présidence de M. MOUNAUD Patrick.

Date de convocation : 25 aout 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

POUR : 10

Pouvoir : 0

Abstentions : 0

CONTRE : 0

Excusés : 1

Absents : 0

Exprimés : 10

Présents P. MOUNAUD, Maire – JL. VERGNE adjt - N. VILLETELLE adjte - JY HOUARD adjt
G.ANDANSON - MH. MICHON - A. DUTHEIL -C.MUGNIER - - L. GAYET - E. BERNARD

Pouvoirs :

Excusés : E. MASCRIER

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme MICHON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

La séance est ouverte à 19h par M. Patrick MOUNAUD, Maire.

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le déclassement d'un chemin rural pour lequel une décision de vente à un particulier avait été prise : adopté à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2023 :**

Il est proposé d'ajouter les précisions suivantes : concernant les attributions de subvention, Mme Michon et Mr Houard étaient intervenus pour indiquer que considérant la situation de l'association, aucune demande de subvention n'avait été faite, mais qu'ils souhaitaient qu'un nouveau point puisse être fait lorsque l'association reprendra ses activités.

D'autre part, dans les questions diverses, deux autres points avaient été évoquées : les travaux d'entretien des routes communales qui seront mis en œuvre en coopération avec la commune de Saint-Agnant-près-Crocq et d'autre part, il avait été rappelé qu'un pot serait organisé à l'occasion du départ à la retraite de Mme Marie-Claire Battut le 28 avril à 18h30.

Après intégration de ces éléments le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

- **Révision des statuts du SIAEPA :**

Il s'agit d'adopter la révision des statuts du SIAEPA qui comprend toujours des membres désignés par chacune des communes membres, ainsi que par les EPCI concernés.

Après délibération, cette révision est adoptée à l'unanimité.

- **Désignation délégué du personnel pour le CNAS.**

Marie-Claire Battut était désignée avant son départ à la retraite et il est proposé que Karina Rodriguez soit nommée pour la remplacer.

Adopté à l'unanimité.

- **Adhésion de 2 nouvelles communes au SDIC 23 :**

Il s'agit de l'adhésion des communes de Saint Sylvain Bellegarde et Saint Quentin la Chabane.

Adopté à l'unanimité.

- **Révision de la Clect du 26 mai 2023 :**

il est proposé de l'examiner avant la révision des montants des attributions de compensation car ceci a été fait de manière chronologique ainsi. La réunion de la Clect visait à intégrer l'augmentation de la contribution demandée par le SDIS aux communes. Pour la commune de Flayat, c'est une augmentation de 568,18€, soit un montant total de 11 839,78€. Cette Clect intégrait aussi le maintien du point à temps dans les compétences de l'ancienne Comcom de Chénérailles qui n'avait jamais été régularisé.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

- **Révision des montants des attributions de compensations 2023 présentées le 31 Mai 2023.**

A la suite de la révision de la Clect, il convient d'ajouter ce surcoût du SDIS dans le solde des attributions de compensation pour notre commune. Le montant qui était de 36 369 € est ainsi augmenté de 568,18 € et passe à 36 937,18€.

Adopté à l'unanimité.

- **Organisation du service Technique suite au Comité Social Territorial (CDG) :**

Il avait été proposé de moduler le temps de travail de l'employé communal de la commune en 3 cycles en fonction des saisons afin de tenir compte de l'importance des besoins. Le comité social territorial a donné son avis favorable.

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

La question concernant les jours d'intempéries (neige / verglas) est relevée, il faut noter que l'employé municipal doit être disponible pour ces événements et que les heures effectuées seront récupérées ou payées en heures supplémentaires.

Cette évolution a été adoptée à l'unanimité.

- **Inscription de chemins au Plan Départemental d'itinéraires de Promenade et Randonnée de la Creuse.**

Il s'agit d'inscrire au PDIPR de la Creuse la Grande Randonnée de Pays Marche et Combraille en Aquitaine qui traverse notre commune. Elle recouvre en fait plusieurs chemins de randonnées déjà existants sur notre commune et les relie partiellement entre eux. Elle s'est notamment alignée sur la randonnée du Bois d'Amont au nord de notre commune.

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin de la Chapelle St Clair (à renommer en fonction de vous)
2. Chemin de Randeix à Couliniège
3. Chemin de Couliniège à Doumareix
4. Chemin de Doumareix à Combe Verte
5. Chemin de Combe Verte à la D30
6. Chemin de la D30 à Manaly
7. Chemin de Manaly à Sagnat
8. Chemin de Les Deveux
9. Chemin de la Quérade
10. Chemin de Lépinas à Les Chaussades
11. Chemin de Les Chaussades

Adopté à l'unanimité, après délibération et examen des cartes.

- **Demande de subvention de l'association les Galopins en Marche :**

Nous avons soutenu le redémarrage des Galopins en Marche dont l'activité avait cessé depuis la crise du Covid. Deux activités ont pu être relancées :

- l'accueil extrascolaire pour l'été et les vacances scolaires. Un transport a été organisé à partir de Flayat pour des activités qui avaient lieu à Mérinchal. Plusieurs enfants scolarisés à Flayat ont ainsi pu participer à ces activités d'été.

- D'autre part, nous mettons en place dès la rentrée un accueil périscolaire le mercredi à l'école de Flayat. Un personnel a pu être recruté et 6 enfants sont déjà inscrits. Ce chiffre pourra augmenter à la rentrée, mais ne pourra pas dépasser 8 enfants dans un premier temps.

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

Si les activités extrascolaires de l'été sont prises en charge par la Comcom, la prise en charge des activités périscolaires du mercredi relève de la compétence de la commune. C'est cependant un élément d'attractivité complémentaire que notre commune peut proposer aux parents de jeunes enfants de notre commune et des communes environnantes qui scolarisent leurs enfants à Flayat. La MAM a aussi joué ce rôle d'attractivité pour notre commune et notre école depuis de nombreuses années. Le coût de cette activité périscolaire du mercredi est évalué à 5900€ par an par les Galopins en Marche pour la commune de Flayat, intégrant les charges de personnel et d'activités. Les activités ne commençant que début septembre, la mairie a signé une convention avec les Galopins en Marche. L'attribution d'une subvention de 2000€ est proposée et adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention 2023 de l'association Radio Vassivière :**

Après examen du courrier reçu par Radio Vassivière et la réalité des relations de cette radio, notamment avec les associations de notre commune, la proposition de subvention de 50€ a été adoptée à l'unanimité.

- **Exonération de la taxe d'habitation en faveur des locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.**

Il s'agit d'encourager les habitants de notre commune qui se sont lancés ou se lanceraient dans l'accueil touristique en terme d'hébergement. Nous constatons que les structures existantes permettent un bon niveau d'accueil sur notre territoire, mais qu'il pourrait encore être développé. Nous avons ce moyen d'incitation qui est peu coûteux puisque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est faible et qu'il ne peut pas être véritablement augmenté. La demande d'exonération doit être faite par les personnes concernées auprès des services fiscaux. Il est rappelé que cette délibération est valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

Après délibération, cette exonération a été adoptée à l'unanimité

- **Décision modificative (fond d'expropriation suite à une procédure d'abandon manifeste) ET Examen des décisions modificatives budgétaires :**

Elles concernent 3 points :

1. le paiement d'une consignation pour l'expropriation suite à la procédure d'abandon manifeste pour l'immeuble rue de la Perrière : 2 300 euros
2. Achat d'une benne : il s'agit d'un investissement et il convient donc de transférer les crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Afin d'anticiper sur

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

d'éventuelles nouvelles acquisitions de matériels à immobiliser, la somme de 4 944 € est transférée.

3. Faire une provision de sommes pour les créances non recouvrées.

Ces écritures sont précisées dans les tableaux ci-dessous :

INVESTISSEMENT DEPENSES		
OP 61 / 275	dotations, réserves	2 300,00 €
TOTAL		2 300,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		
.021	virement de la section de fonctionnement	2 300,00 €
TOTAL		2 300,00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
.023	virement de la section de fonctionnement	2 300,00 €
TOTAL		2 300,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
74 / 741121	Dotations de solidarité rurale	2 300,00 €
TOTAL		2 300,00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
.023	virement à la section d'investissement	4 944,00 €
TOTAL		4 944,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
74 / 741121	dotation de solidarité rurale des communes	4 944,00 €
TOTAL		4 944,00 €

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

INVESTISSEMENT DEPENSES		
51 / 2157	matériel et outillage technique	4 944,00 €
TOTAL		4 944,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		
.021	virement de la section de fonctionnement	4 944,00 €
TOTAL		4 944,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	350 €
68 / 6817	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	120 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		
78 / 7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	470 €

Adoptées à l'unanimité.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie** : Il n'est pas certain que cette ligne de trésorerie soit nécessaire car nous devrions recevoir prochainement les subventions concernant les travaux routiers, ainsi que la façade de la mairie. Nous l'évoquons cependant pour le cas où ces versements n'aient pas lieu aussi rapidement que prévu. Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 30 000€ avec un taux d'intérêt de 4,421 % et comportant 60 € de frais de dossier.

Adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion au CAUE**. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement nous a accompagné dans le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste, ainsi que la réflexion sur la rénovation de la salle des fêtes. La cotisation de 100€ est adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

- **Adhésion à l'association interdépartementale des collectivités forestières Limousin-Périgord.** Le soutien à cette association relève plus de la région. Il est donc proposé de ne pas payer la cotisation.

Adoptée à l'unanimité.

- **Décision à prendre sur le projet d'aire de bivouac.** Nous avons reporté cette décision après avoir engagé des frais d'architecte pour un montant de 6 800 €. L'opportunité d'un tel projet paraît moins évidente pour plusieurs raisons. Les aires de bivouac se sont finalement peu développées et celle de Millevaches fait finalement un faible nombre de nuitées. Des orientations seront à prendre pour l'avenir du bâtiment de la cure et l'aire de bivouac pourrait constituer une contrainte dans l'élaboration d'un projet sur ce secteur. La réhabilitation de l'actuelle salle des fêtes reste une priorité et il est peut-être préférable de ne pas se disperser car nous n'aurons pas les moyens de conduire plusieurs projets.

Il est aussi rappelé qu'il faut prévoir des travaux dans le bâtiment du four à pain afin qu'il soit branché en électricité et en eau potable.

Après échanges et délibération, il a été proposé de ne pas donner suite à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Déclassement d'un chemin communal :** Par délibération du conseil municipal du 26 novembre 2021, il avait été décidé de vendre un chemin communal cadastré ZX n°09 à un particulier. Il convient d'acter officiellement le déclassement de ce chemin communal afin de le céder à M. Didier Goubely.

Avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses :

- Eoliennes Feyt et Laroche près Feyt. Il a été porté à la connaissance du conseil le recours fait par une association contre la décision préfectorale d'autoriser l'implantation de 8 éoliennes sur Feyt-Laroche-près-Feyt et de 5 éoliennes sur Aix. Le lien pour signer la pétition sera envoyé aux conseillers.

- Le projet d'implantation d'une scierie sur la zone artisanale a finalement été abandonné. Il a été constaté à cette occasion la difficulté liée à la non-intégration dans la carte communale de la dérogation à l'interdiction de construction en deçà de 75m du bord de la route départementale. Cette difficulté ne devrait pouvoir être résolue que par la mise en œuvre d'un prochain PLUI ou en sollicitant une dérogation très motivée.

- La réflexion se poursuit sur un projet de rénovation de l'actuelle salle des fêtes et sera considérée comme une priorité après les différents projets qui ont pu être conduits depuis le début du mandat. Il faudra prendre une décision courant octobre lors du prochain conseil.

COMMUNE DE FLAYAT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

- La commune a reçu une demande pour construire un bâtiment pour une association de pétanque de Basville sur le territoire flayatois. Il pourrait envisager des locaux partagés avec les associations flayatoises, notamment les archers, dans un bâtiment avec toit photovoltaïque.
- M. Vernat a fait une demande pour récupérer les sièges cinéma appartenant à la commune, la mairie fera une réponse négative car elle souhaite les conserver et voir comment les intégrer dans la salle des fêtes une fois le projet lancé.
- Effondrement du mur de la Cure : La mairie contactera le PNR car le mur a été remonté lors d'une formation proposée par eux.
- Route forestière: il a été convenu avec M. Andanson qu'il curerait le fossé et qu'il remettrait le champ en herbe pour éviter que la terre déborde dès qu'il y a des fortes pluies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire
P. MOUNAUD

Le secrétaire
M-H. MICHON